

Salaire gardien

Par Legreffier

Propriétaire et membre au conseil syndical, je suis en conflit avec le syndic qui fait les payes bizarrement.

Notre gardien a un T4, son salaire de base intègre l'avantage logement obligatoire en catégorie b pour 2018 60 m2 à 3.107 c'est dans la CCN.

pour un T4 l'avantage forfaitaire de l'urssaf est de 207.60 (51.90 x 4) à déduire du net, pour moi il y a un différentiel de 21.43 à intégrer au brut soumis à cotisations au titre d'avantage en nature hors convention et 207.60 à enlever du net.

Evidemment pour le 13ème mois c'est encore plus important. Sachez que ce syndic professionnel inscrit a la FNAIM ne tient aucun compte du 13 ème mois et qui plus est maintient le barème 2016.

Qui a raison lui ou moi ?

MERCI D AVANCE